

Compte rendu
Réunion du Comité des Parties Prenantes

19 juin 2025

Léko a présenté 3 sujets pour avis aux membres du Comité des Parties Prenantes (CPP).

1) Ecomodulations 2026 (pour avis)

Léko présente au CPP une nouvelle proposition de modulation applicable aux déclarations de l'année 2026, en lien avec la recyclabilité.

Vote pour avis sur la proposition d'écomodulation 2026 :

- **Abstention (5)**
- **Approbation des autres membres (1)**

La proposition d'éco-modulation de 2026 est **adoptée par le Comité des parties prenantes**.

2) Standards d’emballages réemployables (pour avis)

Léko a présenté ses travaux de standardisation des emballages réemployables. L’objectif est d’aboutir à une gamme commune entre éco-organismes pour éviter toute duplication. Léko a indiqué être favorable à l’intégration des standards Rcoeurs définis par Citeo dans une gamme commune tout en tenant compte de leur phase d’expérimentation. La répartition du développement des nouveaux standards reste à organiser, en coordination entre éco-organismes.

Vote pour avis sur les travaux de standardisation des emballages réemployables :

- **Abstentions (4)**
- **Votes favorables (3)**

Les travaux menés sur la standardisation des emballages réemployables sont **adoptés par le Comité des parties prenantes**.

3) Etude relative au taux de présence conventionnelle des standards papier-carton en mélange à trier et papier-carton mêlés triés (5.2.4.1 du CDC) (pour avis)

Léko a présenté les résultats de l’étude menée au sein de l’OCAPEM relative au taux de présence conventionnelle de papiers graphiques dans les standards papier-carton en mélange à trier et papier-carton mêlés triés qui devrait être adoptée dans les prochains jours. Cette étude propose un taux révisé à 47%, en s’appuyant sur les données de caractérisation menées par Citeo 2023.

Vote pour avis sur l’étude relative au taux de présence conventionnelle de papiers graphiques dans les standards papier-carton en mélange à trier et papier-carton mêlés triés :

- **Abstention (1)**
- **Approbation des autres membres (6)**

L’étude relative au taux de présence conventionnelle de papiers graphiques dans les standards papier-carton en mélange à trier et papier-carton mêlés triés révisé est **adoptée par le Comité des parties prenantes**.